



ENTREPRISES

EssilorLuxottica, LVMH et L'Oréal prétendants privilégiés pour Armani

MODE

Le testament de Giorgio Armani somme sa fondation de commencer par céder 15 % du capital à un groupe de luxe.

Olivier Tosseri

—Correspondant à Rome

Coup de théâtre dans le monde de la mode italienne. Giorgio Armani, disparu le 4 septembre, sans héritier direct pour son entreprise ni pour son patrimoine, estimé à près de 12 milliards d'euros, a demandé par testament à sa fondation, qui hérite de sa société, d'en céder 15 % à un géant du monde de la mode. Et il a cité plusieurs noms : des entreprises comme LVMH (propriétaire des « Echos »), EssilorLuxottica, L'Oréal ou tout autre groupe de « *statut équivalent* », selon les détails du testament publiés vendredi par la presse italienne.

Alors que l'avenir de la maison dont il protégeait jalousement l'indépendance nourrissait les plus grandes attentes dans la péninsule, Giorgio Armani désigne ainsi comme potentiels repreneurs trois géants européens du luxe.

La Fondation Armani détiendra 100 % des actions de la maison de couture avec 30 % des droits de vote. Ceux qui restent seront répartis entre Pantaleo Dell'Orco, partenaire de toujours du créateur dans la vie professionnelle et personnelle, et les neveux du créateur, Silvana Armani et Andrea Camerana. Pantaleo Dell'Orco disposera de l'usufruit de 30 % des actions et de 40 % des droits de vote. Ne laissant

jamais rien au hasard, Giorgio Armani a établi un plan détaillé pour l'avenir de son groupe. Il exige que sa fondation en cède les 15 % évoqués au cours des dix-huit prochains mois. S'il mentionne les géants LVMH, EssilorLuxottica et L'Oréal, l'hypothèse d'un fonds d'investissement ou d'une société financière est aussi catégoriquement exclue.

Les géants à la manœuvre

A compter de la troisième année et dans un délai de cinq ans à compter de la date d'ouverture du testament, les héritiers de Giorgio Armani devront « *transférer au même acquéreur des 15 % initiaux du capital de la société, une participation supplémentaire* » pour un minimum de 30 % du capital et un maximum de 54,9 %. Grâce à cette « *seconde tranche* », la nouvelle entité pourrait ainsi obtenir la majorité de la maison de couture. A défaut, une introduction en Bourse devra être envisagée, en Italie ou sur un marché de même envergure, avec la fondation qui conservera une participation de 30,1 %.

Une option que tenteront d'éviter les trois géants nommés par Giorgio Armani. « *Giorgio Armani nous honore en nous désignant comme un acteur susceptible de nouer un partenariat avec la Maison exceptionnelle* »

qu'il a bâti », a réagi vendredi Bernard Arnault, président directeur général de LVMH. « *Si nous étions amenés à travailler ensemble dans le futur, LVMH aurait à cœur de renforcer encore sa présence et son leadership dans le monde entier* », poursuit-il. L'Oréal a indiqué de son côté qu'il allait « *étudier avec une grande considération* » l'hypothèse évoquée par le testament sur l'évolution du capital de la maison de couture. « *Nous sommes touchés et honorés que M. Armani ait pensé à L'Oréal pour intégrer le capital de sa si belle entreprise* », dit le premier groupe mondial de cosmétiques.

Quant à EssilorLuxottica, un porte-parole a déclaré à la presse italienne que le groupe est « *fier de l'estime que Giorgio Armani lui porte. Nous évaluerons attentivement cette perspective d'évolution, qui mérite une attention particulière compte tenu des liens étroits qui unissent déjà les deux groupes* ». La participation du couturier dans EssilorLuxottica, pour une valeur de plus de 2,5 milliards d'euros, revient à 40 % à Pantaleo Dell'Orco et à 60 % à sa famille.

Stupeur en Italie

En attendant, l'ouverture du testament de Giorgio Armani suscite la stupeur en Italie, où son farouche attachement à l'indépendance était légendaire. A une époque où les plus prestigieuses griffes transalpi-

nes tombaient entre les mains des grands groupes français Kering et LVMH, il avait rejeté les offres de rachat de Bernard Arnault.

« Cette décision nous a tous pris de court, confie une proche de la famille Armani. C'est un non-choix car on laisse à la Fondation celui de déterminer le futur d'une entreprise historique et de ses salariés. Il est en même temps évident qu'actuellement des ressources managériales et finan-

cières immenses sont nécessaires pour pouvoir survivre dans le monde de la mode, qui traverse en outre une période de ralentissement. »

Le styliste ne s'est pas contenté de délivrer dans son testament un simple cadre financier pour assurer les destinées de sa créature. Il a également énoncé noir sur blanc les principes cardinaux qui devront guider la Fondation. Parmi ceux-ci figurent

« la gestion des activités avec éthique, intégrité morale et correction » ; « la recherche d'un style simple, moderne, élégant et sans ostentation » ; et « l'accent mis sur l'innovation, l'excellence, la qualité et la sophistication des produits ». ■



Hommage à Giorgio Armani dans les rues de Milan, après son décès le 4 septembre 2025. Photo SGP/Sipa